

GROUPE SECOB RENNES
Société par actions simplifiée
au capital de 400 471 euros
Siège social : 17 rue des Vaux Parés BP 8183, 35518 CESSON SEVIGNE CEDEX
424936656 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 21 mars, à 19 heures,

Les associés de la société GROUPE SECOB RENNES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 17 rue des Vaux Parés BP 8183 35518 CESSON SEVIGNE CEDEX, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe MEREL, en sa qualité de Président de la Société.

la société SEFAC, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 400 471 actions sur les 400 471 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christophe MEREL de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

Monsieur Etienne MEESEMAN
Né à CHAMPIGNY SUR MARNE le 1er juin 1946
De nationalité français
Demeurant 17 rue des Vaux Parés, 35510 CESSON SEVIGNE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Etienne MEESEMAN de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée :

Monsieur Christophe MEREL
Né à RENNES le 26 décembre 1967
De nationalité française
Demeurant 113 avenue Aristide Briand, 35000 RENNES.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Christophe MEREL disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Christophe MEREL aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Christophe MEREL

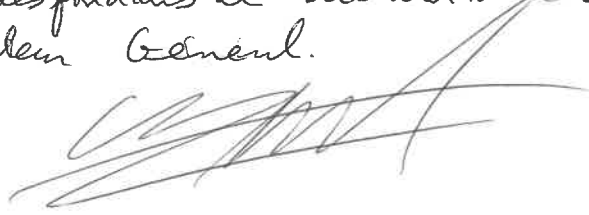
Un associé
Etienne MEESEMAN



Christophe MEREL

(signature précédée de la mention « Bon pour démission des fonctions de Président et acceptation des fonctions de Directeur Général »)

Bon pour démission des fonctions de Président et acceptation des fonctions de Directeur Général.



Etienne MEESEMAN

(signature précédée de la mention « Bon pour démission des fonctions de Directeur Général et acceptation des fonctions de Président »)

"Bon pour démission des fonctions de Directeur Général et acceptation des fonctions de Président"



